

- ✓ Informer les médecins sur les ESS et analyser leurs besoins et attentes
- ✓ Accompagner des porteurs de projets (lettre d'intention, statuts, projet de santé, recrutement coordinateur, communication auprès des spécialistes et partenaires)
- ✓ Fédérer autour d'un projet de santé

« Fluidifier l'accès au second recours »

« Rompre l'isolement du spécialiste libéral »

« Renforcer la qualité de vie et prévenir l'épuisement professionnel »

« Diversifier et enrichir son exercice professionnel »

« Consolider et partager de la connaissance médicale »

Vous avez un projet d'ESS ?
Vous souhaitez des renseignements ?

L'URPS ML vous accompagne gratuitement :
→ ess@urpsml-na.org

Nos valeurs

- ✓ Favoriser les projets issus du terrain
- ✓ Partir des besoins des spécialistes dans un esprit de démocratie ascendante
- ✓ Promouvoir l'intelligence collective et la recherche de solutions co-construites
- ✓ Composer et construire avec les réalités du terrain

Le mot clé de tout projet d'ESS : Rassembler

Outil
ORGANISATION
TERRITORIALE



Les **Équipes de Soins Spécialisés (ESS)** regroupent des **médecins spécialistes** (hors médecine générale) qui **organisent ensemble les soins de leur spécialité, facilitent l'accès à l'expertise pour les médecins traitants, facilitent l'accès aux soins auprès des usagers** les plus éloignés de l'offre, par exemple en téléconsultation ou sous forme de consultations avancées en présentiel.



SOYEZ DÉCIDEUR DE L'ORGANISATION DU 2E RECOURS

VALORISEZ ET OPTIMISEZ VOTRE TEMPS MÉDICAL



SORTEZ DE L'ISOLEMENT SANS CHANGER VOTRE EXERCICE

Pourquoi intégrer une ESS ?

Soyez décideur de l'organisation du 2e recours en constituant vous-même une 1ère ligne de prise en charge relative à votre spécialité

- ✓ Le projet de santé des ESS est uniquement à la main des spécialistes qui veulent soutenir des parcours de santé pluridisciplinaires et coordonnés
- ✓ Le modèle est adaptable à chaque territoire et à chaque spécialité
- ✓ Il vise une meilleure articulation ville-hôpital et un accès facilité aux plateaux techniques

Moins de consultations inutiles, un temps médical mieux utilisé

- ✓ L'ESS doit permettre d'orienter vers « le bon spécialiste, au bon moment, avec le bon niveau technique »
- ✓ Elle vise ainsi un gain de temps médical
- ✓ Elle permet d'être au plus près des besoins du patient et de structurer l'accès aux soins en fonction de votre spécialité et de votre territoire

Sortir de l'isolement sans perdre son mode d'exercice

- ✓ Consolider son expertise dans sa spécialité à travers des formations communes et transmettre vos savoir-faire aux autres spécialistes
- ✓ Faire évoluer son exercice en partageant ses expériences, en élaborant avec les acteurs du territoire des innovations sur les parcours et les modalités de soin
- ✓ Être davantage visible et identifié par les médecins libéraux, les CPTS / MSP / DAC et être davantage reconnu par les institutions

ESS en cours de déploiement en Nouvelle-Aquitaine

- ✓ **ESS Dermatologie** : Améliorer le dépistage et la prise en charge des cancers cutanés ainsi que la prise en charge des maladies inflammatoires
- ✓ **ESS Pédiatrie** : Recensement et accompagnement des MSU
Mise en place d'une plateforme sécurisée pour partage d'avis, conduites à tenir, alertes sanitaires et nouvelles recommandations

Mise en place d'une ESS

Les missions d'une ESS

Missions socles :

- ✓ Structurer l'offre de 2e recours sur le territoire, afin de faciliter la collaboration entre acteurs du 1er, 2e et 3e recours et répondre aux besoins du premier recours, notamment des médecins traitants
- ✓ Proposer une organisation pour délivrer des avis spécialisés ponctuels, à la demande des soignants du territoire dans des délais réduits (consultation ou téléexpertise)

Mission optionnelle :

- ✓ Contribuer au déploiement des consultations avancées pour les soins de leur spécialité dans les territoires en tension

Le cadre conventionnel

Chaque ESS est une **association loi 1901**, reconnue par l'ARS et l'Assurance Maladie, **couvrant au minimum un territoire départemental** et **regroupant au moins 10% des spécialistes** libéraux de la spécialité concernée.

Le financement

Les ESS bénéficient d'un financement de droit commun.

Crédit d'amorçage : 80 000€

Dotations annuelles : 50 000 à 100 000€ selon le nombre de spécialistes adhérents

1 STRUCTURATION DU COLLECTIF

- Regroupement des médecins en mono-spécialité sur un ou plusieurs départements et rédaction d'une lettre d'intention

2

RÉDACTION D'UN PROJET DE SANTÉ PRÉSENTANT LES MISSIONS DE L'ESS

- Défini par les médecins en réponse aux problématiques de leur spécialité

3

CONTRACTUALISATION ET FINANCEMENT

- Validation du projet de santé par l'ARS et la CPAM
- Déblocage des crédits

4

LANCEMENT DU PROJET

- Déploiement des actions prévues

Découvrez le cahier des charges des ESS !

Retrouvez les critères, missions et modalités pratiques pour créer et faire fonctionner une ESS.



En savoir +